

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 3 JUIN 2021

DEL-2021-104

L'An deux mille vingt et un, le trois juin, à 9 heures 00 le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 27/5/2021, s'est réuni 'Salles Aravis - Bargy - Andey' du Forum des Lacs à THYEZ, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, AMOUDRY, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, CHASSAGNE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GENOUD, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. COUTIER, GILLET.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BOUCHET, DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. DEAGE, MATHIAN, OBERLI, PEUGNIEZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, DARDE, GIZARD, KHAY, PERRILLAT, SCOTTON

MM. BAILLY, GAL, BUGNICOURT, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 26

Présents : 16

Représentés par mandat : 2

**Objet : COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES - REALISATION D'INFRASTRUCTURES DE
DESSERTE DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE DEPARTEMENTAL TRES HAUT DEBIT EN
FIBRE OPTIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE - AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX ME 16016
AVEC SOGETREL**

Exposé du Président,

Par marché ME 16016 en date du 29 décembre 2016, le SYANE a confié à l'entreprise SOGETREL, la réalisation d'infrastructures de desserte (jusqu'à proximité immédiate des locaux des utilisateurs finaux en domaine public) du réseau d'initiative publique départemental très haut débit en fibre optique.

Le marché conclu est un marché à bons de commandes pour une durée de 2 ans fermes, renouvelable deux fois un an. Le montant maximum a été fixé initialement à 24 millions d'euros.

Les prestations que le titulaire doit fournir s'appliquent à des « poches FttH » et comprennent pour chacune d'elles et successivement :

- des prestations d'études visant à intégrer, dans les dossiers d'Avant-Projet du maître d'œuvre, les solutions techniques dépendantes de son savoir-faire, avec l'objectif notamment de permettre la réutilisation maximale des infrastructures existantes (fourreaux et appuis Orange, appuis communs de distribution d'électricité, fourreaux tiers,...),

- la réalisation des études d'exécution et des travaux, sur la base des dossiers fournis par le maître d'œuvre. Ceci comprend notamment : les démarches relatives à l'implantation des infrastructures à construire dans les domaines et voiries occupés et à la mobilisation des infrastructures d'accueil existantes, la construction, quand nécessaire, de nouvelles infrastructures d'accueil, la fourniture et la pose de tous les équipements techniques nécessaires, notamment optiques (câbles optiques, boîtiers de protection d'épissures, ...), la réalisation de continuités optiques,
- le référencement, dans le modèle de données informatiques du SYANE, de l'ensemble des données relatives aux travaux réalisés et aux infrastructures utilisées (infrastructures d'accueil utilisées, équipements techniques, génie civil, conventions de passage, droits d'usage, routes optiques,...).

Par un avenant n°1 en date du 21 décembre 2020, suite à la survenance de la pandémie liée au Covid-19 et de l'état d'urgence sanitaire national et afin de finaliser en conséquence les prestations d'études dues puis permettre la passation de commandes de travaux restant à formaliser, les parties ont convenu d'augmenter la durée du marché d'une durée de sept mois, soit jusqu'au 31 juillet 2021 et de contractualiser un échéancier de remise des prestations d'études et de livraison de prises FttH.

Durant les quatre premiers mois de l'année 2021, un nombre conséquent d'études a été remis par le titulaire du marché, qui sont à ce jour presque toutes validées. La remise de ces dernières études permet de connaître de façon plus précise les volumes de travaux à commander.

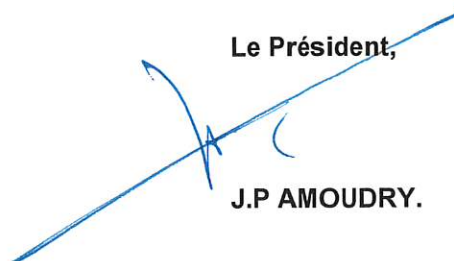
Ainsi, il s'avère notamment que les infrastructures existantes ne sont pas toutes réutilisables compte tenu du déploiement dans des zones difficiles d'accès et compte tenu de refus de passage dans des terrains privatifs. Pour déployer le réseau dans ces secteurs, il est nécessaire de construire des infrastructures supplémentaires avec la pose de fourreaux et chambres de télécommunication. Compte tenu des nombreuses études reçues ces derniers mois et afin de réaliser les déploiements prévus, il est proposé d'augmenter le montant maximum du marché à hauteur de 28 millions d'euros, soit une incidence de 16,7 % par rapport au montant maximum prévu initialement dans le marché.

La passation de cet avenant a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat du 3 juin 2021.

Les membres du Bureau sont invités :

1. A approuver l'avenant n°2 au marché ME 16016 proposé,
2. A autoriser le Président à signer ledit avenant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P. AMOUDRY.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE